

N°15-06-49

L'an deux mil quinze, le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (pouvoir de J. DELRUE), Président, suite à la convocation en date du 2 septembre 2015.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DOURIEZ D. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. (pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. (pouvoir de H. CARVALHO) ; EVRARD D. (pouvoir de C. TELLIER) ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. (pouvoir de JM GALLET) ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ;

Absents excusés :

Mesdames CARVALHO H. (pouvoir à R. DENUNCQ) ; DE JONGHE N. (pouvoir à J. DELATTRE) ; DELRUE J. (pouvoir à C. LEROY) ; DEGREMONT F.

Messieurs LHEUREUX M. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; DUFOUR O. ; GALLET J.M. (pouvoir à B. FOURRIER) ; TELLIER C. (pouvoir à D. EVRARD) ; DEVIGNE G. ; BEE D.

Absents :

Madame WESTENHOEFFER V.

Monsieur Bruno WALLET est élu secrétaire.

OBJET : PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DE L'AA 2 SUR LES COMMUNES DE DOHEM, AVROULT, AUDINCHUN ET SAINT-MARTIN D'HARDINGHEM

Rapporteur : Christian LEROY

La société Global Wind Power France porte actuellement sur le Territoire le projet d'extension du parc éolien dit de la Vallée de l'Aa de 8 machines supplémentaires pour une puissance de 25,1 MW réparties sur quatre communes, Dohem, Avroult, Audinchun et Saint-Martin d'Hardinghem sur les communautés de communes du Canton de Fauquembergues et du Pays de Lumbres.

Depuis plusieurs mois, les maires et conseillers municipaux des communes ainsi que les Communautés de Communes du Pays de Lumbres et du Canton de Fauquembergues sont associés à l'élaboration du projet qui revêt plusieurs atouts et caractéristiques :

- L'étude d'impact a estimé une production nette de 8 à 9 GWh/an/éolienne soit entre 64 et 72 GWh d'électricité verte produite par an par l'ensemble du parc de la Vallée de l'Aa 2.

- Les communes et intercommunalités du Pays de Saint-Omer sont aujourd'hui engagées dans une démarche de Plan Climat Territorial visant à réduire la consommation des énergies fossiles

et la production des Gaz à Effet de Serres sur leur Territoire, en s'engageant dans la production d'énergies renouvelables au service du développement territorial afin d'atteindre l'objectif Facteur 4, le projet de GWP s'inscrit donc pleinement dans cette démarche

- La Communauté de Communes du Pays de Lumbres et la commune de Dohem faisant partie du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale ainsi que la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues et les communes d'Avroult et de Saint-Martin d'Hardinghem ont été labellisées Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte par le Ministère de l'Ecologie au premier semestre 2015, le projet de GWP contribuera à atteindre les objectifs du programme TEPOS/TEPCV

- Le projet de La Vallée de l'Aa 2 s'inscrit dans la continuité du parc existant de la Vallée de l'Aa, également développé par Global Wind Power France, dans le périmètre d'une ex-ZDE définie par les élus du territoire (dans le cadre du Schéma Territorial éolien du Pays de Saint-Omer arrêté en 2007 et repris dans le SCoT en 2008) et dans une zone de densification de l'énergie éolienne approuvée au niveau régional

- Au niveau du paysage, cette extension reprend l'alignement du premier projet afin de limiter l'impact paysager et ne former qu'une seule et même entité visuelle

- Les communes, ainsi que les Communautés de Communes accueillant le projet, bénéficieront des retombées fiscales liées à ce projet ce qui constitue une opportunité intéressante pour nos Territoires ruraux

L'enquête publique du projet est aujourd'hui en cours et s'achève le 11 septembre prochain.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil communautaire :

- de manifester son soutien au projet de Global Wind Power France
- de saluer la concertation mise en place par la société GWP dans le cadre de l'élaboration de son projet au niveau des communes et intercommunalités

- de souligner les efforts de GWP concernant l'intégration environnementale du projet afin de limiter son impact sur l'environnement

- de reconnaître l'opportunité que représente ce projet en termes de développement territorial

- de souligner l'aspect intercommunautaire du projet qui bénéficie ainsi à deux intercommunalités et quatre communes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 47 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 abstentions,

*- **MANIFESTE** son soutien au projet de Global Wind Power France*
*- **SALUE** la concertation mise en place par la société GWP dans le cadre de l'élaboration de son projet au niveau des communes et intercommunalités*

*- **SOULIGNE** les efforts de GWP concernant l'intégration environnementale du projet afin de limiter son impact sur l'environnement*

territorial

- **RECONNAIT** l'opportunité que représente ce projet en termes de développement

- **SOULIGNE** l'aspect intercommunautaire du projet qui bénéficie ainsi à deux intercommunalités et trois communes

Pour extrait conforme
Le Président.

